



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
80	Arrêté municipal portant délégation permanente de signature au Directeur Général des Services	30/03/2026	154

Le Maire de la Ville de Thann (Haut-Rhin)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-19,

Vu l'arrêté municipal n° 2023-068 du 24 avril 2023 portant nomination, par voie de détachement sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, de Monsieur Philippe CHUDANT en qualité d'attaché territorial principal,

Considérant que Monsieur Philippe CHUDANT assure les fonctions de Directeur Général des Services,

ARRETE :

Article 1^{er} : délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe CHUDANT, Directeur Général des Services, afin de signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité, tous actes, autorisations, arrêtés, délibérations, correspondances, ordres de service, marchés, courriers, et d'une façon générale, toutes pièces administratives, y compris dans les domaines où j'ai reçu moi-même délégation de pouvoir du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exclusion des actes d'acquisition et d'aliénation, ainsi que des décisions d'ester en justice.

Article 2 : ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées et ce, jusqu'à échéance du présent mandat municipal.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg pendant un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat, et ce sans préjudice de la possibilité d'introduire dans le même délai un recours gracieux.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé
- adressé à :
 - M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller,
 - M. le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse,
 - M. le Trésorier, Service de Gestion Comptable de Guebwiller,
 - Mmes et MM. les Responsables de Service,
- publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Thann

Philippe CHUDANT
Directeur Général des Services

Thann, le 30 mars 2026

Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Mise en ligne sur le site internet de la commune le 31 mars 2026 par Monsieur Charles SCHNEBELEN – Maire de Thann